



Kirkland est une ville dynamique qui offre à sa population un milieu de vie à la fois harmonieux et sécuritaire. Plus jeune municipalité de l'île de Montréal, son territoire se compose d'attrayants quartiers résidentiels et d'espaces commerciaux et industriels stratégiquement répartis de part et d'autre de l'A-40, où sont établis de nombreux commerces et industries de prestige. Ville moderne et attrayante où la convergence des cultures, l'épanouissement et le progrès s'entremêlent, Kirkland est une ville d'exception, synonyme de vitalité et de qualité de vie.

POSTE PERMANENT SYNDIQUÉ PRÉPOSÉ/PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS (RÉCEPTIONNISTE)

Nature du travail :

Le travail consiste à accueillir les visiteurs qui se présentent à l'Hôtel de Ville, à répondre aux appels téléphoniques venant de l'extérieur et des différents services de la Ville et à exécuter diverses tâches routinières de bureau selon des instructions spécifiques.

Salaire :

- Échelle salariale : 42 552 \$ à 53 259 \$

Avantages reliés à l'emploi :

- Salaire avantageux
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'assurance collective
- Programme de télémédecine
- Congés payés durant la période des Fêtes (sous certaines conditions)
- Banque de congés permettant des mesures de conciliation travail-famille
- Environnement de travail stable et de qualité

Horaire de travail : 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi

Qualifications et exigences :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES)
- Posséder une année d'expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec le domaine de l'emploi
- Savoir parler et écrire correctement le français et l'anglais
- Connaître le système Windows ainsi que la suite Microsoft Office (Excel, Word)

Habilités requises :

- À communiquer clairement verbalement
- À obtenir des renseignements exacts et précis
- À faire preuve de jugement, de tact et de courtoisie

N.B. Les candidats devront passer un examen relié à la fonction.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en cliquant sur le lien suivant : [Emplois – Ville de Kirkland](https://www.ville.kirkland.qc.ca/nos-emplois)

<https://www.ville.kirkland.qc.ca/nos-emplois>

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.